



Réunion d'information fournisseurs

Mise en place d'un système d'acquisition dynamique pour l'acquisition de véhicules

Sommaire

01 Présentation des intervenants

02 La commande publique parisienne

03 Présentation du projet

04 Calendrier prévisionnel

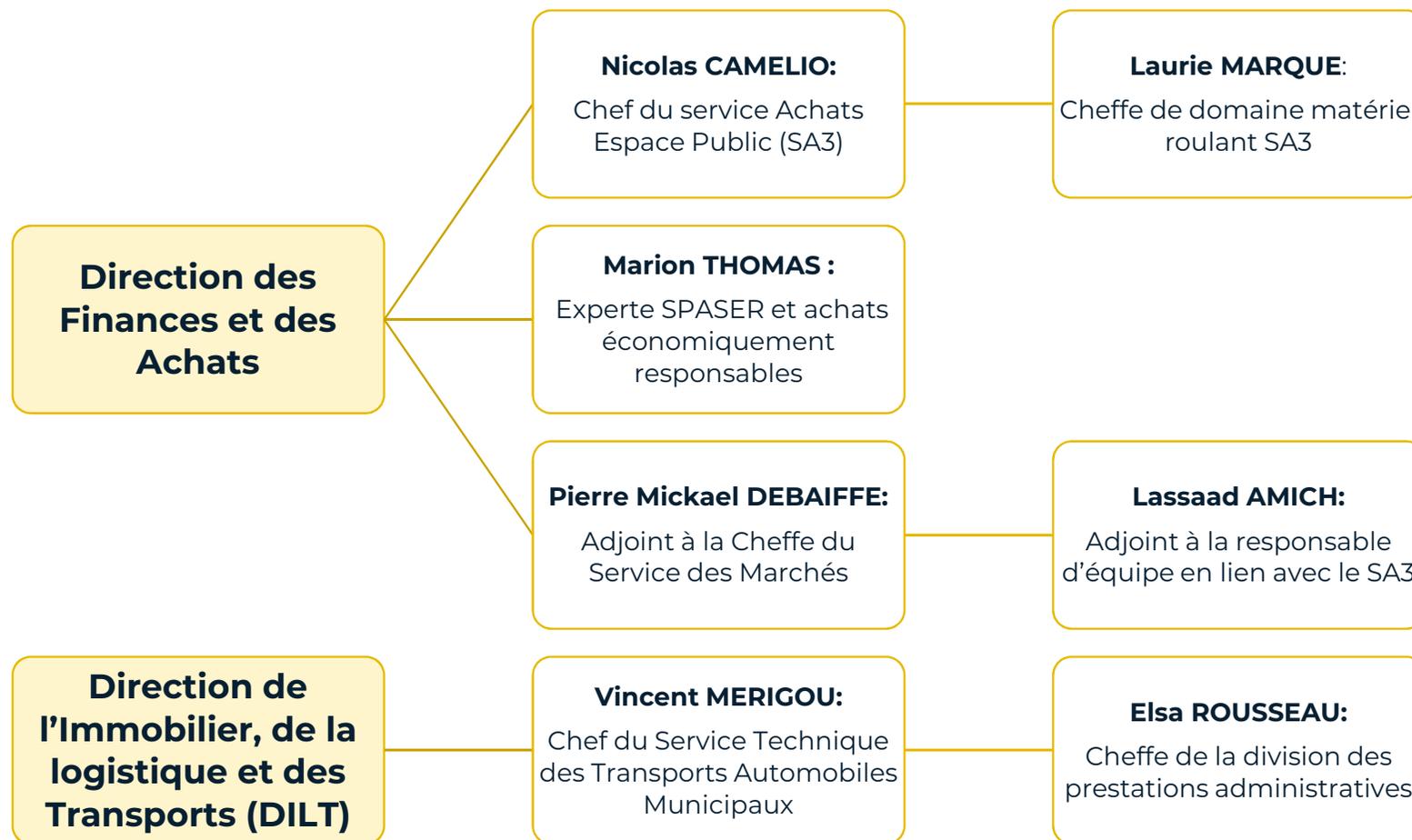
05 Comment répondre à nos consultations?

06 Questions / Réponses

01

Présentation des intervenants

Présentation des intervenants



02

La commande publique parisienne

La commande publique parisienne

En quelques chiffres clés



3 milliard € par an
(concessions et
marchés)



70% de PME dans le
portefeuille
fournisseurs



70 % des consultations
intégrant une
disposition
environnementale

< 30 jours de délai
moyen de paiement

40% du montant des
achats adressé aux
PME



Politique achat de la Ville de Paris

Objectifs clés



2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable

Orientations politiques

- **L'accès de tous les acteurs économiques** à la commande publique parisienne : TPE/PME, structures de l'ESS, entreprises locales, etc.
- L'intégration d'une **culture du coût global** pour répondre aux enjeux de transition écologique et solidaire du territoire parisien
- Un renforcement de **l'effectivité des outils d'achats responsables** pour tous les contrats de la commande publique parisienne



Les grands principes de la commande publique

Charte de déontologie Achats de la Ville de Paris

<https://www.paris.fr/pages/achats-et-marches-publics-3526#la-politique-fournisseur>

La Ville de Paris a mis en place une **charte de déontologie achats** pour permettre aux acheteurs de développer des relations transparentes avec les fournisseurs

Les rencontres fournisseurs doivent respecter les **grands principes de la commande publique** et les règles déontologiques de l'achat



Échanges avec les acteurs économiques

Une communication multicanale selon l'état d'avancement des projets

Programmation Achat

Annuel

Rencontres plénières

Informations très générales

Projet d'achats prévus dans les 2 ans

Réunion d'information fournisseur projet d'achat

Selon les projet achats

Rencontres plénières

Projet d'achats dans les 6 mois

Rendez-vous de sourcing

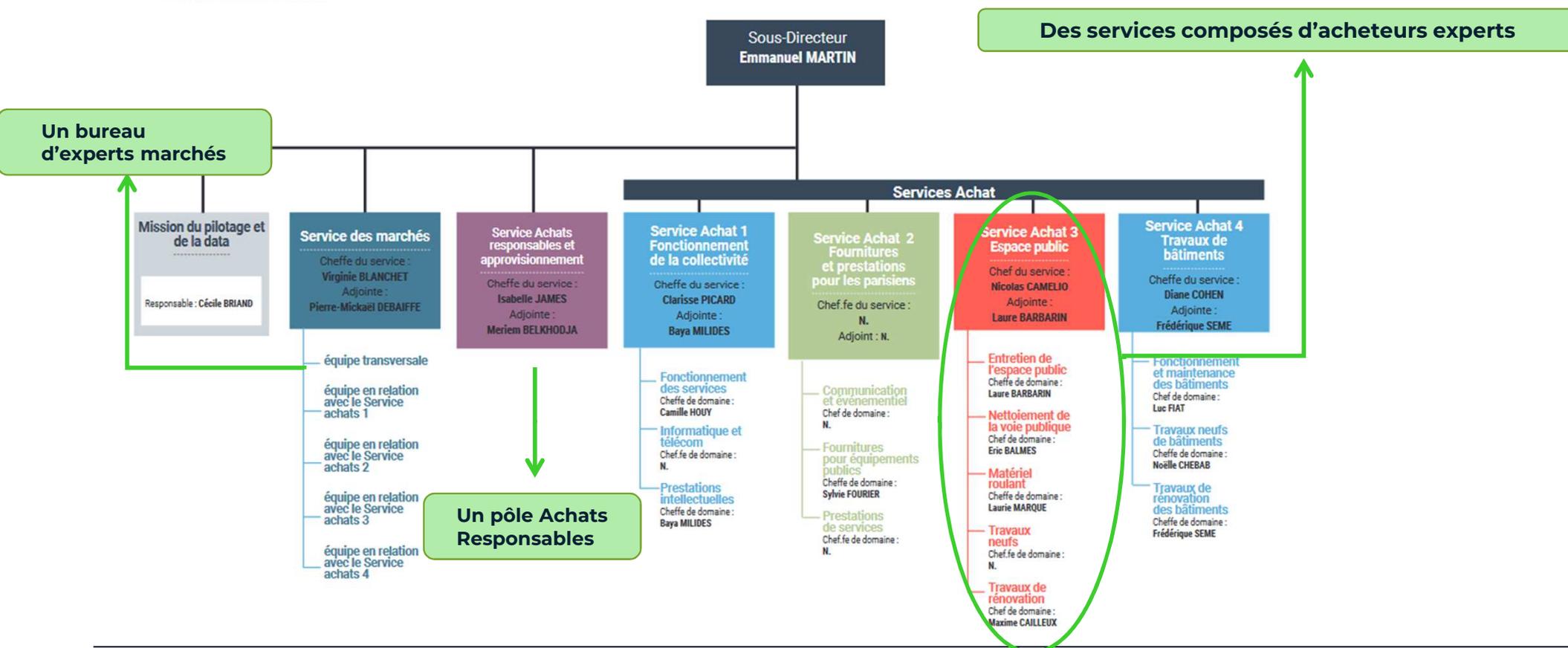
Rendez-vous bilatéraux avec les opérateurs économiques , avec des informations et échanges

Projet d'achat dans les 2 mois

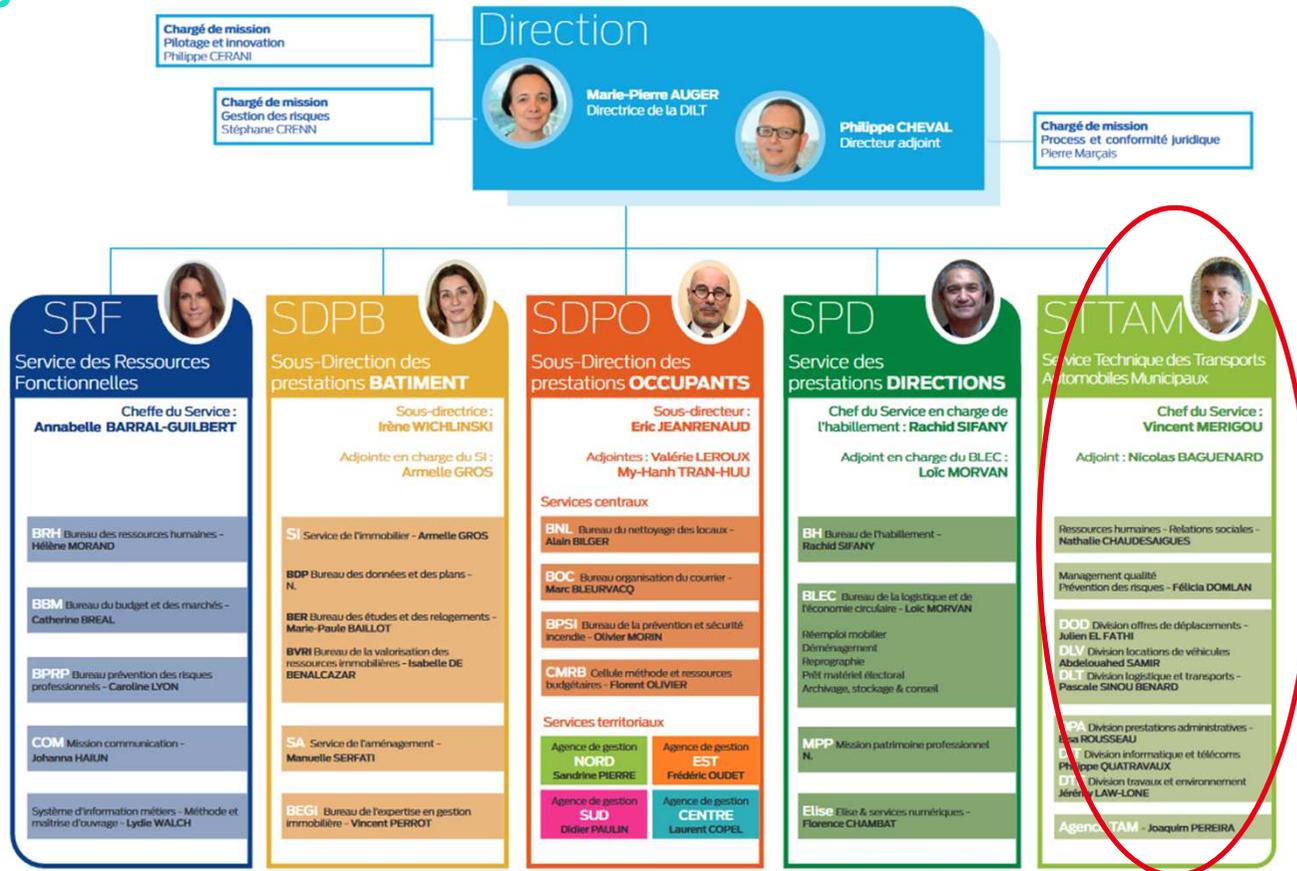
Présentation de la Sous-Direction des Achats

DFA / SOUS-DIRECTION DES ACHATS (SDA)

Mise à jour : 14 Décembre 2022



Présentation de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports



Février 2023

Présentation du Service technique des transports automobiles municipaux

Un service industriel et commercial créé en novembre 1917.

Un service actif 24h/24 et 7j/7

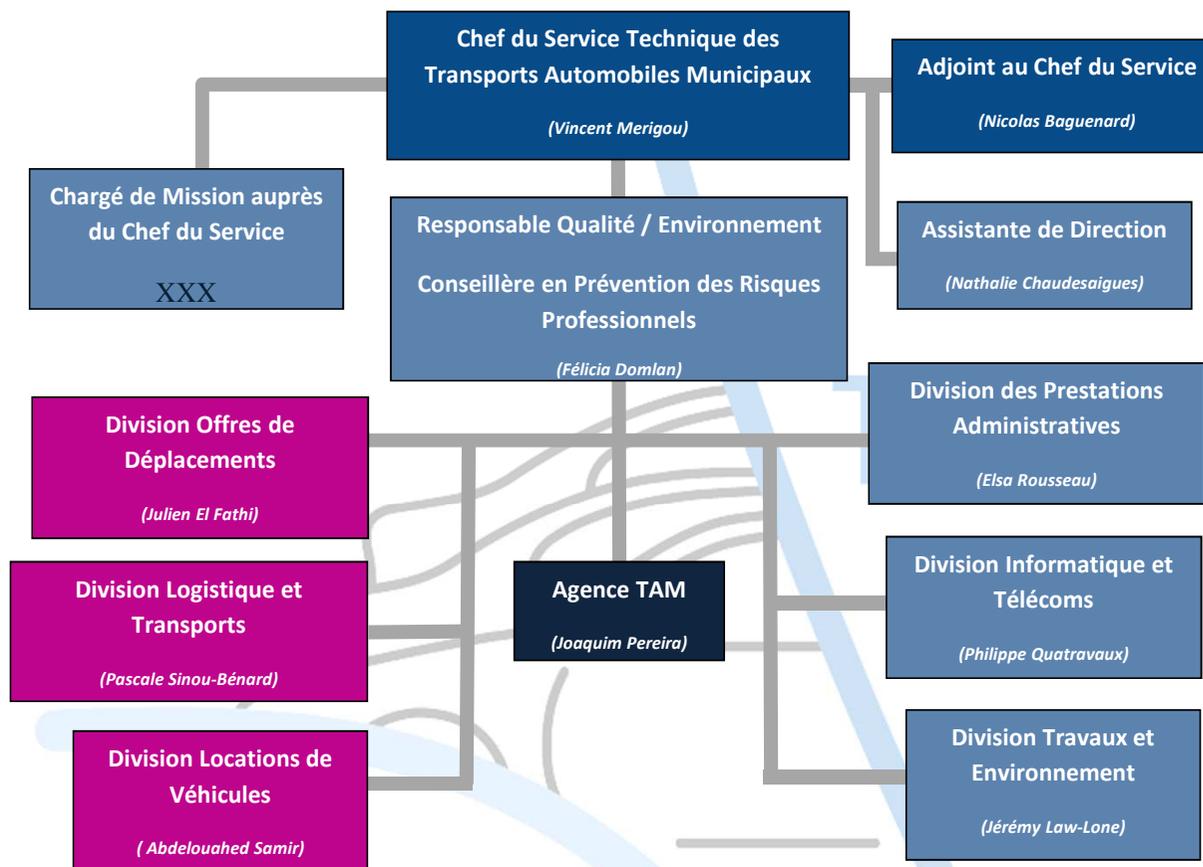
2 missions auprès du chef du ST-TAM

3 divisions opérationnelles

3 divisions support

1 agence spécialisée

5 garages et 1 station



Implantation des cinq garages et de la station Lobau

Garage Pouchet

17 rue Camille Blaisot 75017 PARIS

Garage St Ouen

35 avenue de la porte de Saint-Ouen 75018 PARIS

Station Lobau

4 rue Lobau Paris Centre

Garage Edison

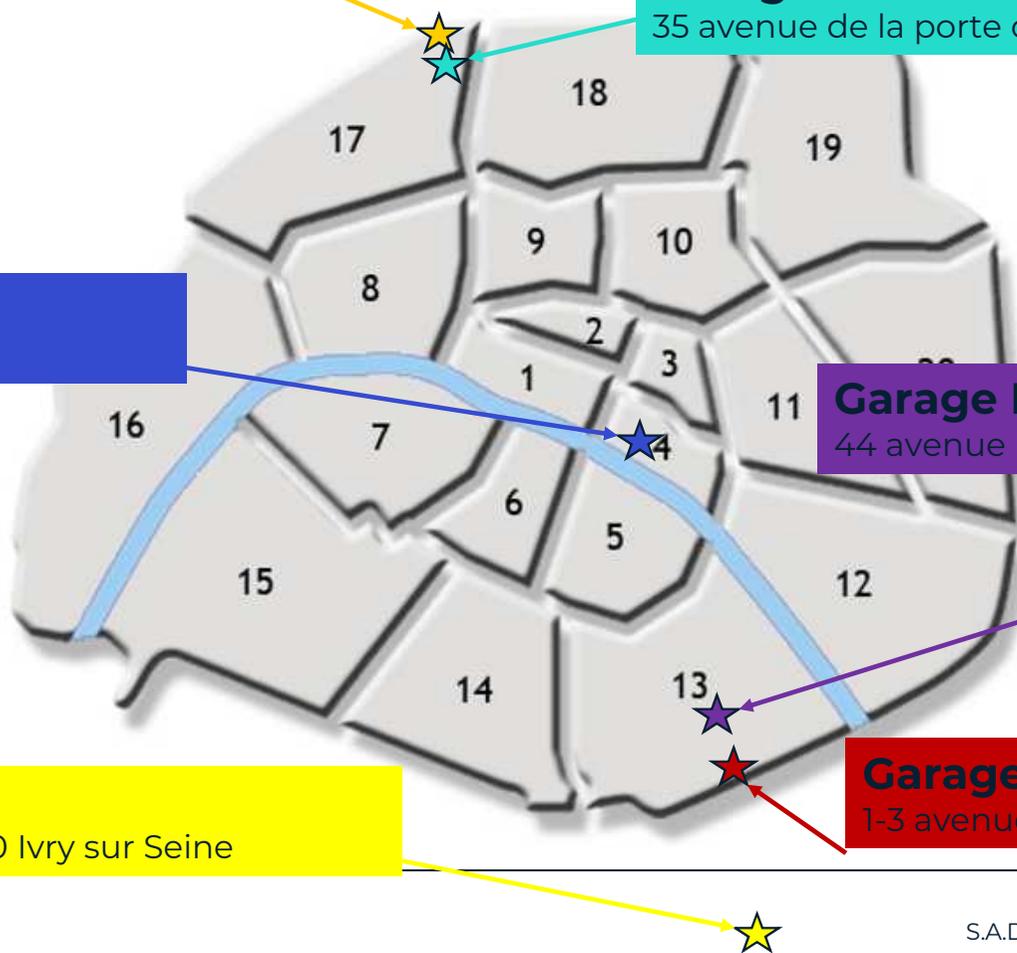
44 avenue Edison 75013 PARIS

Garage Ivry

39-41 rue Robert Witchitz 94200 Ivry sur Seine

Garage Vitry

1-3 avenue de la porte de Vitry 75013 PARIS



Organisation du Service technique des transports automobiles municipaux

- un service central des TAM installé au 44 av Edison à Paris 13^{ème}

- 3 divisions opérationnelles

- la **division offre des déplacements (DOD)**, responsable du **pool de conducteurs** pour les personnalités, des offres de service **autopartage, vélopartage** Hôtel de ville

- la **division des locations de véhicules (DLV)**, en charge de l'acquisition, de la mise à disposition, de l'offre de location, de l'entretien et la réparation des **véhicules légers**. Elle gère 4 garages.

- la **division logistique et transports (DLT)**, responsable de l'achat des **poids lourds**, de la réalisation des **prestations de logistique**, de l'entretien et de la réparation des poids lourds. Elle gère la centrale de réservation et 2 garages.

Organisation du Service technique des transports automobiles municipaux

- 3 divisions support

- la **division des prestations administratives (DPA)**, en charge des volets **comptables, budgétaires du service** (gestion du budget, suivi des recettes, régie recette/dépense, comptabilité), des **procédures achat**, de la **gestion des sinistres**, des contraventions et du contentieux.

- la **division informatique et télécommunications (DIT)**, responsable de la gestion des bases de données, de la maintenance et de l'actualisation des logiciels métiers des TAM (Infoparc et Gescar principalement) .

- la **division des travaux et de l'environnement (DTE)**, pilotant les **travaux** d'infrastructure et de bâtiment dans les **locaux** des TAM ainsi que la **gestion des fluides et de l'énergie**.

- **l'agence TAM**, responsable des **projets spécifiques d'envergure** et ceux liés à **l'évènementiel**. Elle gère l'offre en **drones**.

Présentation des missions du Service technique des transports automobiles municipaux

mise en œuvre de la politique des transports automobiles de la ville de Paris, de la mobilité des personnes et le transport des biens

Locations de véhicules aux services techniques de la Ville de Paris

Une **offre de mobilité professionnelle proposée** diversifiée

- trottinette électrique,
- vélo,
- vélo à assistance électrique,
- triporteur ou vélo cargo,
- citadine,
- véhicule utilitaire léger
- véhicule utilitaire moyen
- véhicule petit utilitaire pour parcs et jardins ou trottoirs,
- fourgons avec ou sans aménagement intérieur,
- poids lourds pour certains usages particuliers.

Présentation des missions du Service technique des transports automobiles municipaux

L'autopartage

Service d'autopartage à destination des agents de la Ville de Paris sur 10 sites

Les transports et déplacements

- transports de personnes,
- transports de matériels, équipements en vrac ou sur palettes,
- recours à des engins spécifiques (nacelles, grues, véhicule frigorifique,...)
- transports de matériaux en gros volume, en vrac ou en big bags,
- évacuation de déchets,
- transports d'un engin,
- déménagement de mobiliers.



Présentation des missions du Service technique des transports automobiles municipaux

Les prestations de drones pour la Ville de Paris

Une solution moderne pour la surveillance des bâtiments, infrastructures et du patrimoine végétal ou bâti.

- prestations de vol en drone, vol de contrôle batimentaire (photos, vidéos, thermographies et photogrammétriques prochainement).



La fourniture de carburants en station privative ou publique

Présentation des missions du Service technique des transports automobiles municipaux

L'évènementiel

- fourniture de barrières pour les évènements,
- fermeture des Champs Elysées pour Paris Respire,
- livraison de matériel (exemple Paris Plages pour les végétaux,...),
- possibilité de stockage dans des containers maritimes (150 containers disponibles).



Présentation des missions du service technique des transports automobiles municipaux

La gestion de crise

- fourniture d'un support logistique pour les différents plans de crise (crue Seine, plan grand froid, relogement, plan canicule,.....)
- livraison de matériels de première urgence
- recours à des véhicules spéciaux

Cadre organisationnel du service technique des transports automobiles municipaux

Ressources humaines

330 agents dont 70 mécaniciens, 150 conducteurs de poids lourds, 60 conducteurs de véhicules légers et 50 agents pour l'encadrement et les services support.

Cadre organisationnel du service technique des transports automobiles municipaux

La démarche qualité

Politique Qualité et Environnementale du ST-TAM

Cet engagement Qualité et Environnement, basé sur les **exigences des normes ISO 9001 et ISO 14001**, et sur une évolution continue du Système de Management intégré Qualité et Environnement (SMQE), s'articule autour de trois axes :

- 1. Maintenir la satisfaction des clients au plus haut niveau,**
- 2. Respecter les exigences réglementaires applicables à nos métiers et aux aspects environnementaux,**
- 3. Respecter les principes et règles de sécurité et de santé afin de prévenir tout dommage corporel, matériel ou environnemental**

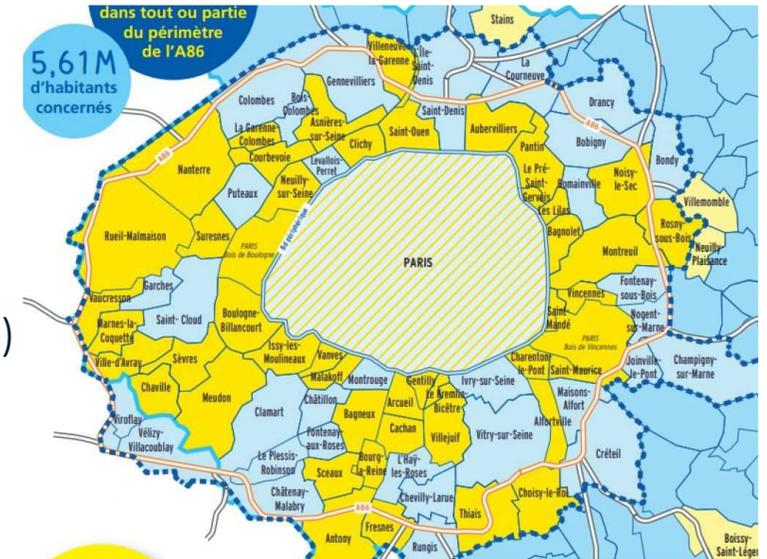
13 processus pour les activités. 2 audits internes et 1 audit externe.



Modalités de renouvellement du parc

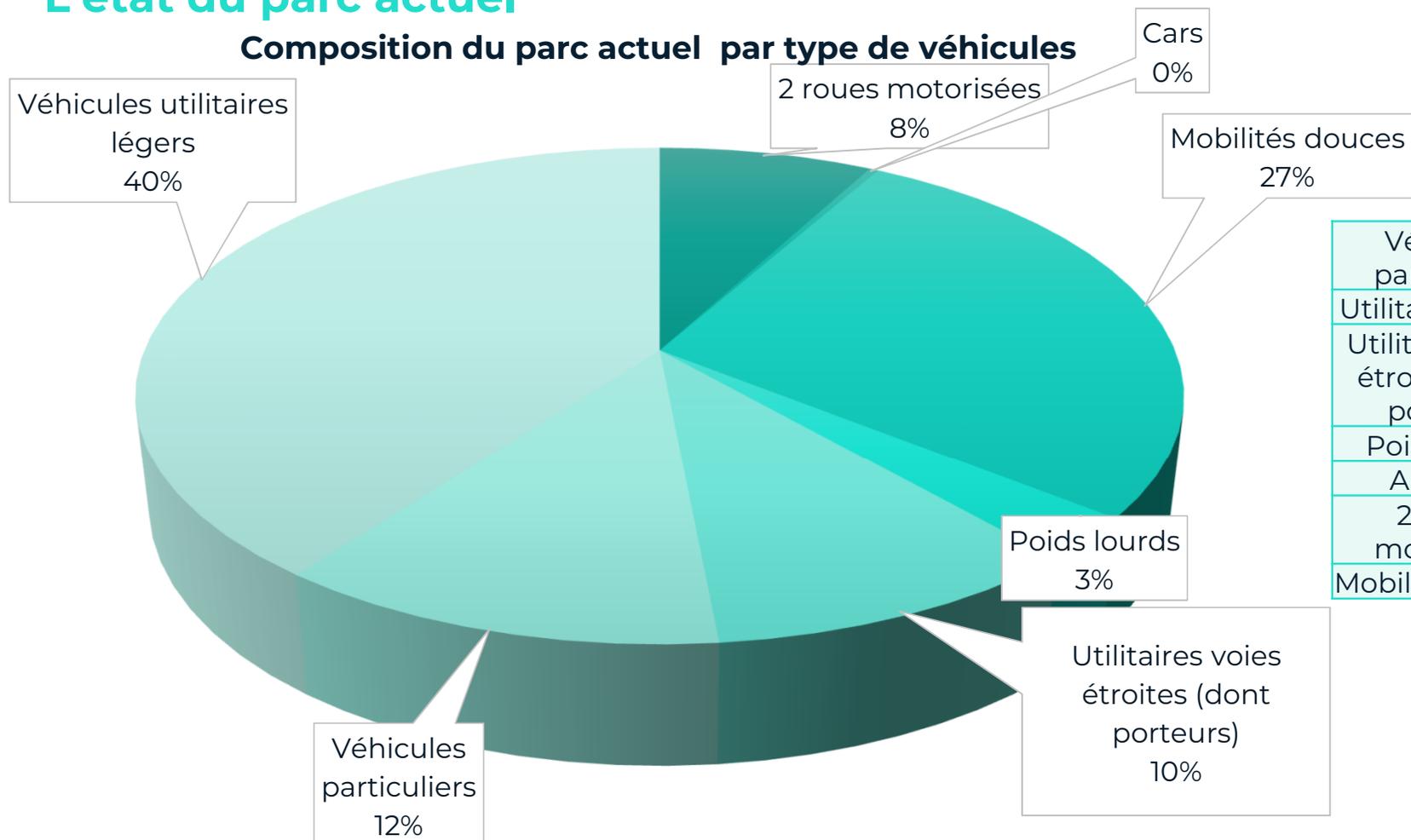
Orientations de la municipalité parisienne

- **diminution des émissions de gaz à effet de serre** par le « verdissement » de la flotte grâce aux motorisations propres.
- **développement des mobilités douces** (vélo, vélo électrique)
- **conformité du parc** aux restrictions de circulation des véhicules les plus polluants dans la **zone à faibles émissions** (ZFE)
- **Sortie du diesel et du thermique à moyen terme.** Par ailleurs, la Ville de Paris met en œuvre dans ses marchés depuis 2020 le principe d'interdiction du recours à la motorisation diesel



L'état du parc actuel

Composition du parc actuel par type de véhicules



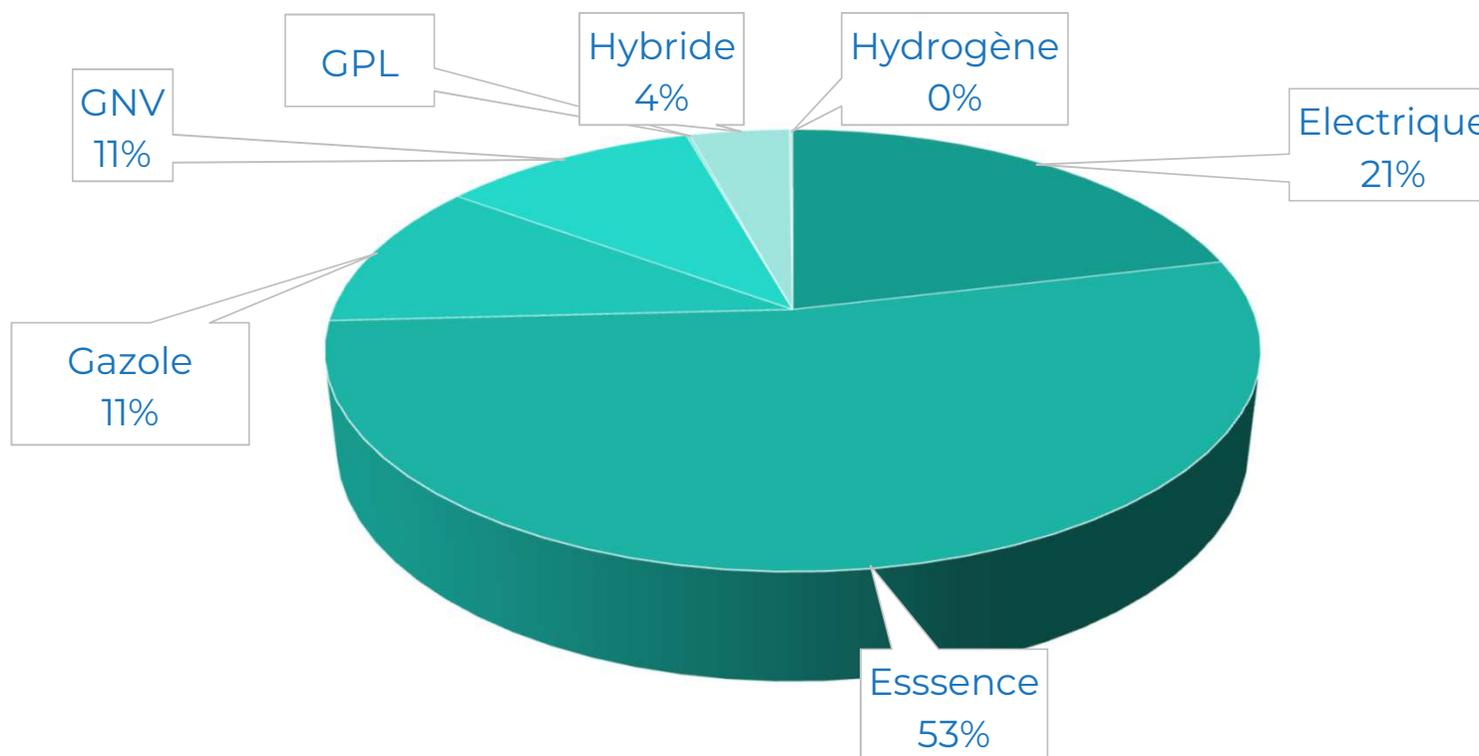
Véhicules particuliers	430
Utilitaires légers	1455
Utilitaires voies étroites (dont porteurs)	366
Poids lourds	103
Autocars	12
2 Roues motorisées	288
Mobilités douces	1006

L'état du parc actuel

> Objectif de décarbonation du parc

Durée de validité du S.A.D envisagée: jusqu'au 31.12.2030

Composition du parc actuel par motorisation (hors deux roues et mobilités douces)



03

La présentation du système dynamique d'acquisition (S.A.D)

La nécessité de faire évoluer nos pratiques

Une offre verte qui se développe rapidement



Une difficile visibilité sur les productions et une volatilité des prix



Des montages de marchés qui ne sont pas adaptés



Volonté de mettre en place une nouvelle technique d'achat permettant de s'adapter plus facilement à un contexte incertain

Le fonctionnement du système d'acquisition dynamique

Qu'est ce que le système d'acquisition dynamique?

- Il s'agit d'une **technique d'achat** prévue par le Code de la commande publique.

Quel est l'objectif d'un système d'acquisition dynamique?

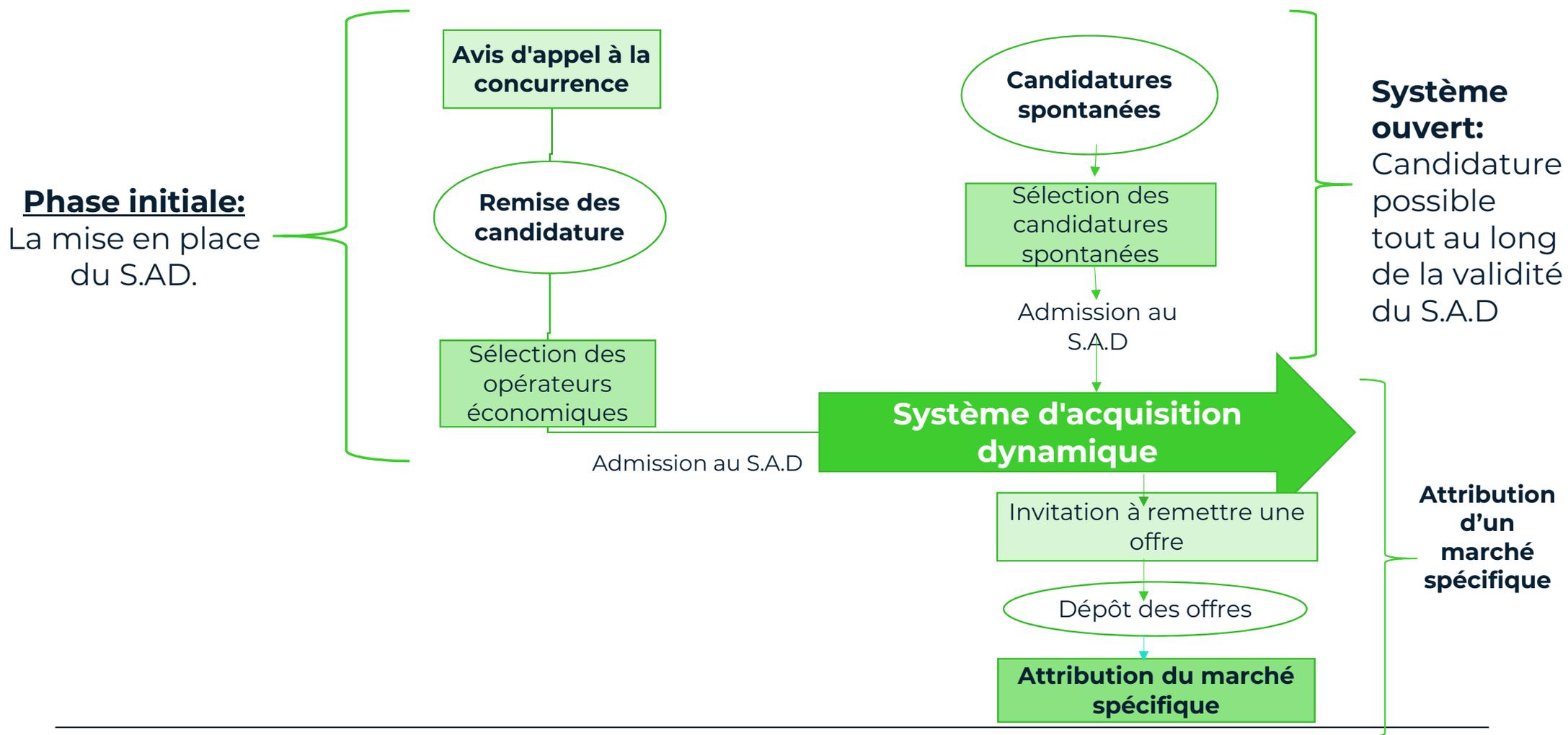
- **Vous faire référencer sur une liste de potentiels fournisseurs** qui ont les capacité de pouvoir exécuter les prestations et qui **seront invités automatiquement** à présenter une offre lors de la passation de chaque marché spécifique.

Le fonctionnement du système d'acquisition dynamique

Le S.A.D. est un système de référencement en deux phases:

- **Première phase:** mise en place du système de **sélection** d'opérateurs sur la **base du dossier de candidature;**
- **Deuxième phase:** mise en concurrence des opérateurs préalablement sélectionnés pour l'attribution d'un ou plusieurs **marchés dits spécifiques (MS).**
- **Un système souple et ouvert**

Le fonctionnement du système d'acquisition dynamique



Le référencement

Le S.A.D est ouvert, pendant toute sa période de validité, à **tout opérateur économique satisfaisant aux critères de sélection des candidatures**

Si la candidature est conforme, **l'opérateur est référencé** pour toute la durée du système

Possibilité donnée aux opérateurs d'améliorer leur candidature

Possibilité de sortir du S.A.D à tout moment

Le périmètre envisagé

15 catégories

Acquisition de véhicules neufs



Mobilités douces (*vélos, trottinettes...*)



Deux roues motorisées



Véhicules particuliers (*Citadines, Berlines...*)



Véhicules utilitaires légers (*fourgonettes, fourgons et assimilés - standard, utilitaires moyens, minibus, etc*)



Utilitaires voies étroites



Autocars



Poids lourds

Le périmètre envisagé

Acquisition de véhicules d'occasion



Mobilités douces (vélos, trottinettes...)



Deux roues motorisées



Véhicules particuliers (Citadines, Berlines...)



Véhicules utilitaires légers (fourgonettes, fourgons et assimilés - standard, utilitaires moyens, minibus, etc)



Utilitaires voies étroites



Autocars



Poids lourds

Rétrofit

Service de rétrofit (motorisation)

A titre indicatif, échéancier des marchés à relancer (hors mobilité douces et deux roues)

A relancer:

VU 8 à 13 m³ à motorisation électrique
VU moins de 5 m³ électrique
Véhicules de gamme B1 à motorisation électrique
Véhicules de gamme B2 à motorisation électrique

Février 2025:

VU de 5 à 7 m³ à motorisation électrique
VU de 14 à 18 m³ à motorisation électrique

Octobre 2025:

VU essence d'une largeur entre 1,5 et 1,8m

Décembre 2026:

Véhicules de gamme B2 hybride essence-électrique

Octobre 2024:

VU 5 à 7 m³ à motorisation hybride essence/électrique
VU 8 à 18 m³ GNV

Mars 2025:

VU électrique d'une largeur max de 1,5
VU électrique d'une largeur entre 1,5 et 1,8m

Novembre 2025: Véhicules de gamme M1

Première phase : l'admission des opérateurs économiques dans le S.A.D.

La publication du S.A.D

- publication d'un avis de marché (support habituel BOAMP –JOUE ainsi que sur la plateforme Maximilien)
- précision dans le DCE
 - de la nature des achats (catégorie, quantité /volume estimé)
 - des critères de sélection des titulaires des marchés spécifiques
 - des modalités de fonctionnement du système et la plateforme dématérialisée

Les candidatures

- Remise des candidatures sous forme dématérialisée via la plateforme (**délai de 30 jours minimum** à compter de la date d'envoi de l'avis de marché)
- remises dès la publication de l'AAC et jusqu'à l'expiration du système

Analyse des candidatures

- délai de 10 jours ouvrables à partir de la présentation de la candidature
- information du rejet ou de l'admission (**un candidat rejeté peut déposer une nouvelle candidature**)

Première phase : l'admission des opérateurs économiques dans le S.A.D.

- Les opérateurs peuvent candidater à autant de catégories qu'ils le souhaitent.
- Il faudra alors déposer une candidature pour chaque catégorie.
- Les marchés spécifiques seront lancés catégorie par catégorie.
- Les marchés spécifiques pourront être lancés à des niveaux « infra » catégorie et/ou allotis

➤ Deuxième phase : la passation des marchés spécifiques

La procédure de marché spécifique

- A destination des seuls candidats référencés dans le S.A.D
- Délai suffisant pour déposer l'offre **(10 jours minimum)**
- Sélection des offres sur la base des critères d'attribution énoncés dans l'avis de marché et précisés dans le marché spécifique
- Le montage juridique du marché dépendra du besoin

Le recours à la négociation n'est pas envisageable compte-tenu de la procédure de passation mise en œuvre

Le délai minimum de 10 jours à un marché spécifique est un délai minimal, ajusté à chaque fois au type de véhicule à commander.

La sélection des candidatures et des offres

Pour entrer dans le système d'acquisition dynamique:

Quand présenter sa candidature?

Lors de la mise en place du S.A.D.

A tout moment

Pour remettre une offre

Quand remettre son offre?

Lors de chaque invitation à soumissionner

Quelles différences avec les techniques d'achat utilisées généralement dans les marchés d'acquisition de véhicules?

L'accord-cadre à bons de commande

- Une **mise en concurrence** pour l'attribution du marché
- Un **même titulaire** pour la durée du marché
- **Pour le titulaire:**
 - Un engagement sur la durée du marché
 - Un même modèle de véhicules pendant la durée du marché
 - Des conditions initiales du marché intangibles (*remises proposées, prix, etc*)

L'accord-cadre à marchés subséquents

- Une mise en concurrence pour l'attribution de l'accord-cadre
- Une invitation à soumissionner **aux seuls titulaires de l'accord-cadre** pour l'attribution des marchés subséquents.
- **Pour le titulaire**
 - Un engagement à répondre aux différents marchés subséquents
 - Un cadre contractuel commun à tous les marchés subséquents
 - Un modèle de véhicules qui peut évoluer suivant les marchés subséquents
 - Des conditions qui peuvent évoluer dans la limite des bordereaux de prix plafonds.

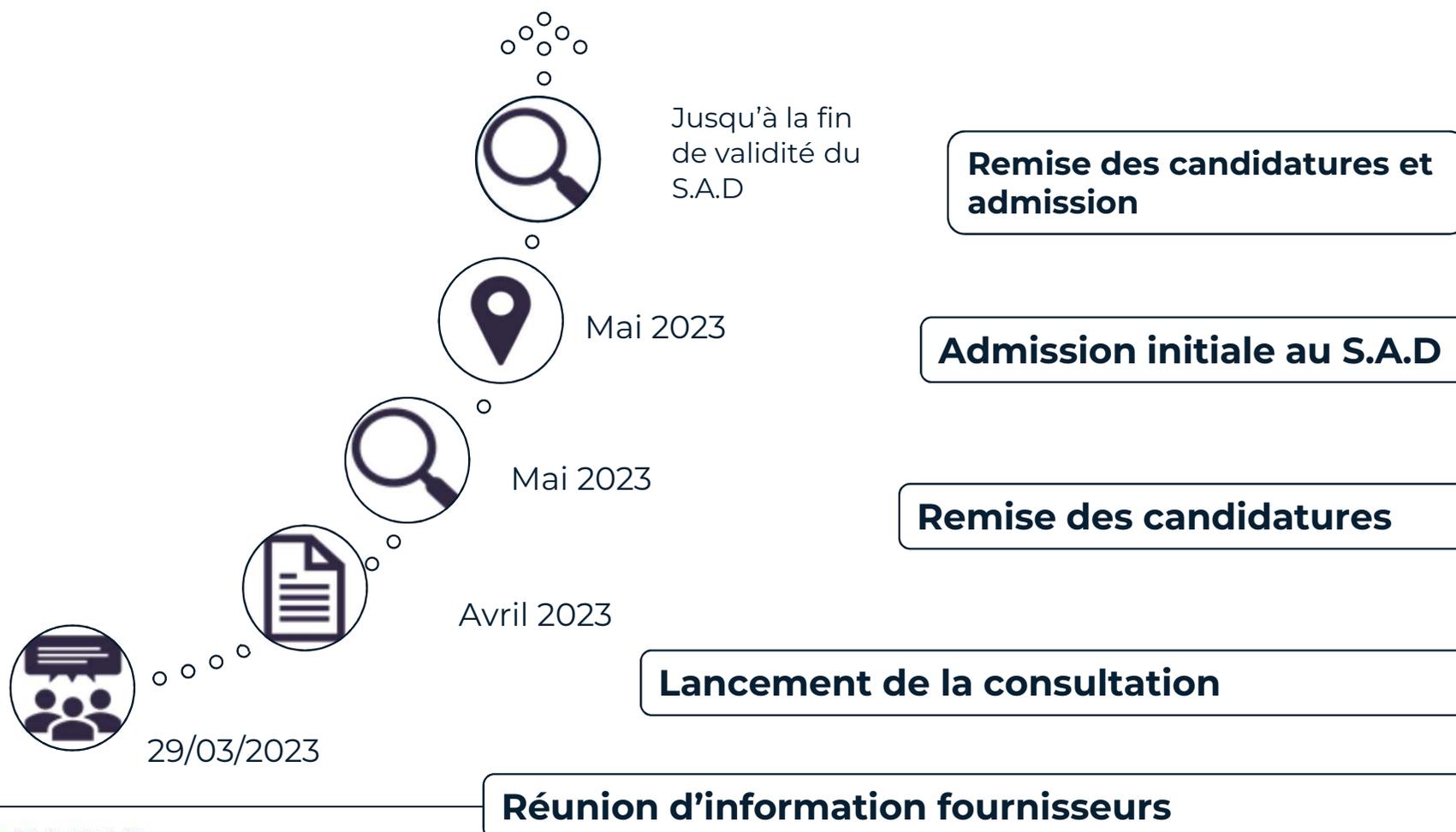
Le système d'acquisition dynamique

- Une sélection des candidatures pour entrer dans le système
- Une invitation à soumissionner aux **candidats admis dans le système pour l'attribution des marchés spécifiques**
- **Pour le titulaire**
 - Un titulaire qui peut être différent d'un marché spécifique à l'autre
 - Pas de cadre contractuel
 - Pas d'engagement à répondre à chaque marché spécifique
 - Une possibilité d'adapter le modèle proposé à chaque nouvelle invitation à soumissionner
 - Des conditions qui peuvent évoluer d'un marché spécifique à l'autre

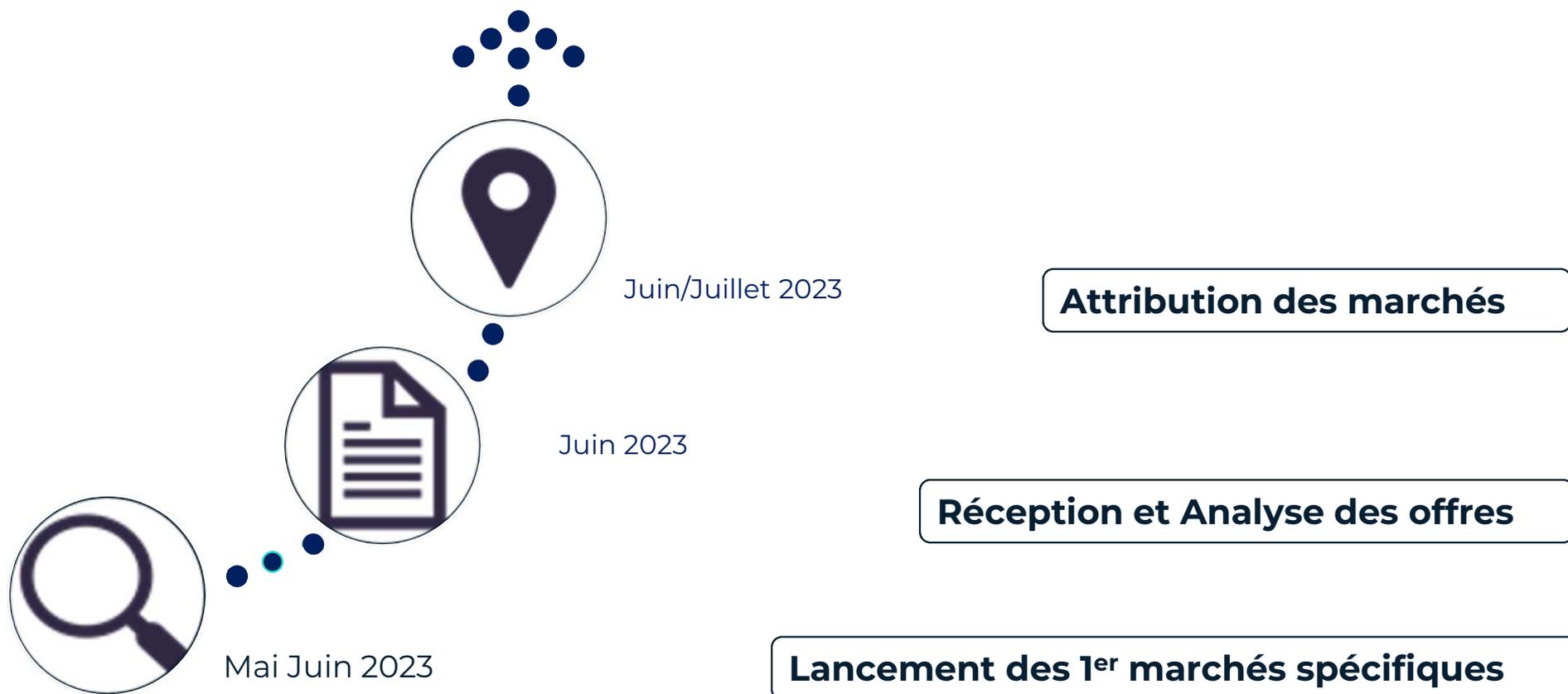
04

Calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel – Intégration dans le S.A.D.



Calendrier prévisionnel Lancement des marchés spécifiques



Avertissement - Précisions

- Les éléments du D.C.E sont susceptibles d'évoluer jusqu'à la publication de la consultation.
 - ▣ *Périmètre des catégories ou durée par exemple*
- Le calendrier est donné à titre indicatif

05

Comment répondre à nos consultations?

Accéder aux marchés franciliens

Maximilien : le portail des marchés publics franciliens

<http://maximilien.fr> (accès à l'Espace Entreprises)

- Une inscription simplifiée
- Accès à la programmation achats des collectivités d'IDF
- Inscription à l'alerte email automatique
- Outil privilégié pour les échanges avec les soumissionnaires par messagerie sécurisée

Recommandations pour répondre à nos consultations

Plusieurs voies possibles

- **Seule** : l'entreprise dispose des capacités et des moyens
- **En groupement (co-traitance)** : groupement momentané d'entreprises (GME), s'associer pour être plus pertinent
 - ✓ L'intérêt : réunir des compétences et / ou des capacités
- **Sous-traitance** ;, aucun lien contractuel entre le sous-traitant et la personne publique. Permet également d'apporter des compétences et/ou capacités. **Pour les marchés de fournitures, elle sera envisageable uniquement sur des prestations de services associés.**

Répondre à nos consultations – Une candidature optimisée

La cotraitance ou la sous-traitance comme modalité d'accès à la commande publique

Selon les informations obtenues à la lecture des pièces du marché, et en vue de soumissionner à un marché public, une entreprise doit se poser les questions suivantes :

- A-t-elle les moyens de proposer seule une réponse adaptée au marché ?
- Dispose-t-elle des capacités suffisantes ?
- Est-elle en mesure d'exécuter les prestations objet du marché ?

Si la réponse est positive : l'entreprise peut présenter une candidature individuelle et donc répondre seule.

Lorsque le candidat ne possède pas toutes les capacités requises par le marché, ou lorsque les moyens nécessaires pour l'exécution du marché sont importants, plusieurs possibilités se présentent :

- **Le recours à la cotraitance au stade du SAD (pour une ou plusieurs-catégories)**
- **Le recours à la sous-traitance***
- ** pour les prestations du marché spécifique pouvant être sous-traitées*

Répondre à nos consultations – Une offre optimisée

Marchés spécifiques - Nos attentes

Des solutions répondant aux besoins exprimés **dans chaque marché spécifique** avec :

- **Un mémoire technique exhaustif et clair** qui respecte le cadre de réponse fourni par la Ville (Cadre de Mémoire Technique)
- **Une offre optimisée en fonction des critères**, énoncés au règlement de consultation avec leurs pondérations

Recommandations concernant la dématérialisation

Nos conseils

- SEULS LES PLIS ELECTRONIQUES SONT ACCEPTES
- Tester votre configuration en ligne préalablement à tout dépôt
- Pas de signature (manuscrite ou électronique) exigée que cela soit au stade de la mise en place du SAD ou au moment du dépôt du pli pour les marchés spécifiques
- Transmettre une copie de sauvegarde

Quelle signature électronique ?

Signature exigée au stade du marché spécifique et pour l'attributaire UNIQUEMENT

Quelles **pièces** ?

- ACTE D'ENGAGEMENT
- MISE AU POINT LE CAS ECHEANT
- DC4 (ACTE DE SOUS-TRAITANCE) LE CAS ECHEANT



Préconisation d'acquérir un **CERTIFICAT ELECTRONIQUE NOMINATIF** qui garantit :

- LA PERIODE DE VALIDITE
- LA CHAINE DE CERTIFICATION
- LA NON REVOCATION
- LA NON REPUDIATION

Obtenir la signature :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation-publication-version-3-janvier-2019-des-guides-tres-pratiques-pour-accompagner>

L'attribution du marché spécifique

L'attributaire pressenti doit fournir un ensemble de documents suite à l'attribution du marché spécifique et notamment :

- L'ensemble des pièces permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public (un courrier est transmis à l'attributaire par la Ville de Paris et recense les documents à fournir)
- L'Acte d'engagement dûment complété et signé
- Les pouvoirs nécessaires à la signature du marché et les pouvoirs financiers (le cas échéant)
- La répartition des paiements dans le cadre d'un groupement

Si l'opérateur économique n'est pas en mesure de fournir les documents demandés permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public, **le pouvoir adjudicateur devra se reporter sur le candidat ayant proposé la deuxième offre la mieux classée.**

06

Questions-réponses

Merci de votre attention !

Pour nous contacter : dfa-sara-par@paris.fr

**Réunion d'information fournisseurs du Système d'Acquisition Dynamique (SAD) de
Véhicules du 29 mars 2023**

Compte-rendu des questions/réponses en séance

Question 1 : Les plateformes de dématérialisation des achats Maximilien et PLACE sont-elles les mêmes interfaces ?

Réponse : PLACE est le profil acheteur de l'État, alors que Maximilien est le profil acheteur de la Ville de Paris. Ces deux plateformes ont donc la même utilité mais il s'agit de deux profils acheteurs distincts. Les marchés de la Ville de Paris, dont le présent SAD, ne sont pas publiés sur PLACE, mais sur Maximilien.

Question 2 : Le SAD portera-t-il également sur les véhicules de la Propreté de Paris ou ceux-ci seront-ils toujours commandés via l'UGAP ?

Réponse : Le SAD concernera des achats de véhicules courants. Il ne concernera pas les achats spécifiques de ce type.

Question 3 : Les délais présentés pour répondre aux marchés spécifiques semblent relativement courts. Cela peut convenir pour certains types de véhicules. Néanmoins, la Ville prévoit-elle des délais de réponse plus longs pour des véhicules tels que des camions avec carrosseries ?

Réponse : Le délai de réponse sera adapté à chaque marché spécifique, eux-mêmes propre à chaque catégorie de véhicules.

Question 4 : Y aura-t-il des critères techniques spécifiques en matière de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes, des critères liés au développement durable ou à une fabrication française ? Si oui, quelle serait leur pondération au regard de la note finale ?

Réponse : Les critères propres à chaque marché spécifique ne sont pas déterminés à ce stade. Les critères d'attribution figureront dans le règlement de la consultation du SAD et seront précisés dans l'invitation à soumissionner pour les marchés subséquents.

Question 5 : Quel type de motorisation attendez-vous concernant les véhicules thermiques ?

Réponse : Le type de motorisation souhaité, ainsi que le nombre, le gabarit des véhicules et les exigences environnementales, seront précisés dans chaque marché spécifique. Au stade de la candidature au SAD, les opérateurs ont uniquement à se positionner sur les catégories générales de véhicules présentées.

Question 6 : Est-ce que le service des TAM aura encore recours à l'UGAP pour l'achat de véhicules neufs ?

Réponse : Le recours à l'UGAP ne s'éteindra pas avec la mise en place du SAD. Par exemple, si un marché spécifique est infructueux ou si un besoin d'achat intensif survient, le recours à l'UGAP reste une possibilité.

Question 7 : Est-ce que le SAD intégrera la carrosserie de véhicules ? Un carrossier peut-il répondre en candidat seul au SAD ?

Réponse : Cela pourra être compris dans les catégories du SAD, mais celui-ci porte sur de la fourniture de véhicules, donc la carrosserie s'apparentera plus à de la sous-traitance ou de la cotraitance. Néanmoins, en cas de besoin très spécifique, la possibilité de réaliser un marché à part reste ouverte.

Question 8 : Si un opérateur économique dispose de plusieurs modèles de véhicules au sein d'une même catégorie du SAD, pourra-t-il répondre avec l'ensemble de ces modèles ?

Réponse : Aucune proposition technique ou financière n'est attendue au stade de la candidature au SAD. Une fois la candidature validée, tout dépendra des spécifications techniques et des modalités de réponse demandées dans chaque marché spécifique. C'est donc au stade du marché spécifique que les opérateurs économiques devront adapter leur réponse.

Question 9 : Comment la Ville intégrera-t-elle dans le SAD les phases de pré-étude nécessaires à certains véhicules complexes ? Dans quelle mesure se renseignera-t-elle sur les évolutions techniques des véhicules au cours du SAD ?

Réponse : Tout d'abord, il est rappelé que le recours au SAD n'est possible que pour des achats courants et non des véhicules complexes nécessitant des interventions lourdes avant mise en circulation (ex : camions de pompier).

Le SAD correspond à un référencement d'opérateurs sur des catégories de véhicules impérativement d'usage courant, toutefois la réflexion autour de la rédaction d'un marché spécifique pourra comprendre une phase d'étude préalable et de sourcing.

Enfin, la Ville de Paris rappelle que des questions pourront aussi être posées par les opérateurs économiques au cours de la phase de consultation des marchés spécifiques.

Question 10 : Combien de temps durera un marché spécifique ?

Réponse : Concernant la phase de passation d'un marché spécifique, la procédure sera plus rapide que celles des appels d'offres classiques puisque le SAD constituera un vivier de fournisseurs.

Concernant la phase d'exécution d'un marché spécifique, tout dépendra de la durée qui sera inscrite dans son cahier des charges. Ces marchés pourront être très ponctuels avec la fourniture de véhicules spécifiques, ou plus inscrits dans la durée avec un mécanisme de commandes.

Question 11 : Quel est le calendrier de lancement des marchés spécifiques ?

Réponse : Seul le calendrier de lancement des premiers marchés spécifiques, tel que présenté, est connu à ce stade.

Question 12 : Les véhicules reconditionnés figureront-ils dans le SAD ?

Réponse : Ce type de besoin pourra correspondre aux catégories relatives aux véhicules d'occasion et au rétrofit.

Question 13 : Comment seront pris en compte les PME et les opérateurs français avec une fabrication française ?

Réponse : Le SAD est un dispositif ouvert permettant un libre accès à l'ensemble des opérateurs, indépendamment de leur dimensionnement. De plus, la candidature au SAD n'est

soumise à aucun niveau minimum de capacité. Certains marchés spécifiques auront également une durée plus courte et des volumes moins importants que les accords-cadres à bon de commandes classiques, ce qui favorise aussi l'accès des PME à la commande publique. Par ailleurs, il est rappelé que les règles régissant la commande publique ne permettent pas de favoriser un opérateur du fait de sa nationalité ou de la taille de sa structure.

Question 14 : Est-il possible d'émettre des réserves ou de ne pas répondre à l'ensemble des exigences d'un marché spécifique ?

Réponse : Toute réserve à une exigence d'un marché spécifique, indiquée dans le cahier des charges, impliquerait l'irrégularité de l'offre.

Question 15 : Est-ce que les délais de livraison des véhicules seront pris en compte dans les marchés spécifiques ? Le secteur de l'automobile connaît des difficultés d'approvisionnement importantes, des perturbations sur la chaîne logistique et de fortes fluctuations des délais, qui touchent directement la question de la livraison des véhicules.

Réponse : Le sujet et les difficultés liées aux délais de livraison des véhicules feront l'objet d'une attention pour chaque marché spécifique, au regard des besoins de la Ville. De plus, le SAD est en lui-même une réponse à ces difficultés, en donnant plus de souplesse et d'adaptabilité grâce aux marchés spécifiques.

Ressources utiles

1. Faire une [demande de contact avec un acheteur de la Ville](#)
2. Se renseigner sur la [politique d'achat de la Ville](#) et consulter le [2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable](#)
3. S'informer sur les [Actualités et évènements fournisseurs](#)
4. Se renseigner sur [la relation avec les fournisseurs](#) et prendre notamment connaissance de l'organigramme de la Direction des Finances et des Achats, des différents interlocuteurs au sein de la Sous-direction des Achats et la Charte de déontologie
5. Prendre connaissance du [Guide d'utilisation de la plateforme Maximilien](#), identifier des partenaires pour répondre aux marchés et vous mettre en veille sur nos consultations lancées dès 40 000 euros HT sur votre secteur d'activité en créant des alertes mail sur la plateforme: <http://www.maximilien.fr/>
6. Découvrir le [Portail Paris Fournisseur](#) (réservé aux titulaires de nos marchés)
7. Se renseigner plus généralement avec [l'Open Data Paris](#)